

2020/02/12

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/12

Objet : VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE »

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT –SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON

Mme POITOU remplace M. TOUZET.

M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37	42			
Pour	Contre				
42	-				

Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2019, les résultats se

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	381 389.43	387 975.69	+ 6 586.26
	Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2019)			+ 95 852.18
	Résultat à affecter			+ 102 438.44
Section d'investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	9 737.00	7 766.00	- 1 971.00
	Résultat antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019)			+ 3 062.80
	Solde global d'exécution			+ 1 091.80
	Restes à réaliser au 31 décembre 2019			0.00
	Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			+ 1 091.80
Reprise 2019	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)			
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en recettes de fonctionnement			102 438.44
	Report en recettes d'investissement			1 091.80

Au vu des résultats précités, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

→ **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2020)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2020)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2020 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 102 438.44 €

→ **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement comme suit :

1/ reprise en section d'investissement au BP 2020 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 1 091.80 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.